



Bulletin Officiel

N° 4196 Vendredi 21 Septembre 2012

— 17^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

CHANGEMENT DES HORAIRES DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT 2

INFORMATIONS POST AGO

LA SOCIETE HOTELIERE ET TOURISTIQUE LE MARABOUT S.A. 2-4

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOMOCER 5

COURBE DES TAUX 6

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 7-8

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 – 12 – 2010

BANQUE ZITOUNA

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 – 12 – 2011

BANQUE ZITOUNA

AVIS DES SOCIETES

CHANGEMENT DES HORAIRES DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

Société d'Investissement à capital Variable
Agrément du CMF n°19-2008 du 26 aout 2008
Siège social : Rue Hédi Nouria -Tunis

La POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT informe ses actionnaires et le public que les horaires de souscription et de rachat sont fixés du lundi au vendredi de 08h00 à 15h00.

2012 - AS - 1281

Informations post AGO

La Société Hôtelière et Touristique le MARABOUT S.A.

Siège Social : Hôtel le marabout Sousse

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 20 juillet 2012, La Société Hôtelière et Touristique le **MARABOUT**, publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Hôtelière et Touristique «HOTEL LE MARABOUT » réunie au siège social à Sousse, le Vendredi 20 Juillet 2012 à 11H00.

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux comptes sur la gestion et les opérations de l'exercice clos au 31 Décembre 2011.

* Approuve ces rapports dans leur intégralité ainsi que les Etats Financiers dudit exercice tels qu'ils lui ont été soumis dans leur ensemble sans réserve ni restriction aucune.

* Donne quitus entier aux administrateurs pour la gestion de l'exercice clos le 31 Décembre 2011.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à l'affectation des résultats de l'Exercice 2011, à savoir :

- Résultat de L'exercice 2011	=	-74 404,251
- Résultat reportés	=	79 205,300
-		
	<u>RELIQUAT A REPARTIR</u>	<u>= 4 801,049</u>
- Report à nouveau	=	4 801,049
	<u>TOTAL</u>	<u>= 4 801,049</u>

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Hôtelière et Touristique « Le Marabout » approuve les conventions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Hôtelière et Touristique Le Marabout , réunie le Vendredi 20 Juillet 2012 à onze heures, constatant que Les mandats de Messieurs KARIM DRISS, KAMEL DRISS, BECHIR ZAOUI et Madame AMIRA DRISS, ainsi que la Société dénommé « SOFIGES », administrateurs, viennent à expiration au terme de l'exercice 2011 , l'assemblée renouvelle seulement les mandats des Messieurs KARIM DRISS et KAMEL DRISS et Madame DRISS AMIRA pour une durée de 3 ans venant à expiration à terme de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2014.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Hôtelière et Touristique « LE MARABOUT » réunie au siège social à Sousse le Vendredi 20 Juillet 2012 à 11H00 confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée du présent procès verbal pour accomplir toutes les formalités prescrites par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

1. Le bilan après affectation du résultat :

B I L A N A P R E S A F F E C T A T I O N D E R E S U L T A T			
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	AU 31 DECEMBRE	
		2011	2010
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES			
Capital Social	0215	2 790 000,000	2 790 000,000
Réserves	0216	166 968,107	166 968,107
Résultats reportés	0218	4 801,049	79 205,300
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE		2 961 769,156	3 036 173,407
RESULTAT DE L'EXERCICE			
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION		2 961 769,156	3 036 173,407
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts	0219	4 182 465,942	4 266 272,828
Autres passifs financiers	0220	20 500,000	20 500,000
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		4 202 965,942	4 286 772,828
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et Comptes Rattachés	0222	633 426,123	469 286,750
Autres Passifs courants	0224	1 184 770,597	1 317 666,341
Concours Bancaires et autres passifs financier	0225	1 245 479,233	1 081 185,759
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		3 063 675,953	2 868 138,850
TOTAL DES PASSIFS		7 266 641,895	7 154 911,678
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		10 228 411,051	10 191 085,085

- Suite -

1. L'état d'évolution des capitaux propres :

DESIGNATION	CAPITAL SOCIAL	RESERVES	RESULTATS REPORTEES	RESULTATS DE L'EXERCICE	TOTAL
Solde au 31-12-2011	2 790 000,000	166 968,107	79 205,300	-74 404,251	2 961 769,156
Affectation résultat 2010					
(AGO du 20-07-2012)					
* Réserves					
* Dividende					
* Résultat reporté			-74 404,251	74 404,251	
Solde au 20-07-2012					
Après affectation du résultat 2011	2 790 000,000	166 968,107	4 801,049	0,000	2 961 769,156

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE SOMOCER

Siège social : Menzel El Hayet 5033- Monastir.

COMMUNIQUE DE PRESSE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2012 :

- Des ratios d'exploitation du 1^{er} semestre 2012 en progression comparés à la même période de 2011:
 - Taux de la Marge Brute : +2,7 points
 - Valeur ajoutée : +8,5%
 - EBE (EBITDA) : + 4,6%
- Un résultat net en baisse de 35% comparé à la même période de 2011 du à l'effet cumulé de la hausse des charges du personnel (+14%) et des charges financières (+25%), ainsi qu' à la baisse des produits financiers passant de 951 657 dinars au 1^{er} semestre 2011 à 23 722 dinars au 1^{er} semestre 2012.

Au cours du premier semestre 2012, et dans un contexte de marché difficile, SOMOCER est parvenue à maintenir stable son chiffre d'affaires comparé à la même période de 2011.

Chiffres clés du 1^{er} semestre

En TND		déc-10	déc-11	juin-11	juin-12	%
Chiffre d'affaires		61 792 683	63 988 959	35 540 471	35 629 992	0,25%
	Local	44 990 149	51 550 449	27 053 293	29 334 946	8,4%
	Export	16 802 534	12 438 509	8 487 178	6 295 047	-25,8%
Autres produits		669 990	407 238	191 014	191 367	
Total revenus		62 462 672	64 396 196	35 731 484	35 821 359	0,3%
Marge brute		20 777 446	21 549 602	11 474 309	11 835 941	3,15%
Marge brute %		32,92%	34,49%	34,96%	37,66%	
	Valeur ajouté brute	15 981 668	16 942 481	8 907 324	9 668 311	8,5%
	Valeur ajouté brute/production	25,32%	27,12%	27,14%	30,77%	
	Charge de personnel	6 481 240	7 926 249	3 656 259	4 175 702	14,2%
	Excédent brut d'exploitation	9 500 428	9 016 232	5 251 065	5 492 609	4,6%
	Marge EBITDA	15,05%	14,43%	16,00%	17,48%	
	• Charges financières nettes	4 092 949	4 216 896	1 922 889	2 409 290	25,3%
	• Produits des placements	60 883	1 651 210	951 657	23 722	
Résultat de la période		2 592 310	2 212 337	1 591 378	1 031 362	-35,2%
Marge nette		4,20%	3,46%	4,48%	2,89%	
Cash Flow		5 541 917	6 500 456	4 103 851	2 914 704	-29,0%
Taux de cash Flow (% production)		8,78%	10,40%	12,50%	9,28%	

LE CHIFFRE D'AFFAIRES DU PREMIER SEMESTRE 2012 est de 35,629 millions de dinars. Il est en progression de 0,25% par rapport à la même période en 2011.

LES VENTES LOCALES du premier semestre 2012 ont atteint 29,334 millions de dinars, enregistrant une hausse de 8,4% comparé à la même période de 2011

LES VENTES A L'EXPORTATION du premier semestre 2012 ont atteint 6,295 millions de dinars, soit un repli de 25,8% par rapport à la même période en 2011.

LA MARGE BRUTE du premier semestre 2012 progresse de 3,15% par rapport à la même période en 2011. Elle atteint 11,835 millions de dinars. Exprimée en fonction des revenus, le taux progresse au 30 juin 2012 de 2,7 points comparé au 30 juin 2011 et de 3,17 points comparé à toute l'année 2011. La hausse du taux de la marge s'explique essentiellement par une meilleure rentabilité des ventes réalisées sur le marché local.

LE TAUX DE LA VALEUR AJOUTEE Brute du 1er semestre 2012 a atteint 30,77% contre 27,14% réalisée durant la même période de 2011. Une amélioration de 3,63 points attribuée à la hausse de la Marge Brute et à la baisse des charges d'exploitation de 14,4% passant de 2,758 millions de dinars au 1S 2011 à 2,359 millions de dinars au 1er semestre 2012 (-399 mD)

L'EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (E.B.I.T.D.A) progresse de 4,6% passant de 5,251 millions TND en juin 2011 à 5,493 millions TND en juin 2012, et ce, malgré la hausse des Frais du Personnel de 14,2%.

LES CHARGES FINANCIERES augmentent et passent de 5,38% du total des revenus du 1S 2011 à 6,73% des revenus 1S 2012, due essentiellement à l'aggravation du déficit de trésorerie suite à l'avancement du programme d'investissement (CMT non encore mis en place) et à la hausse des pertes de change.

LE RESULTAT NET de la période recule de 35,2% comparé à la même période de 2011, due essentiellement à la hausse des charges financières et à la baisse des produits financiers ; Notons que SOMOCER a enregistré au courant du 1er semestre 2011 un produit des participations de 913 mD, provenant principalement de dividendes de sa filiale SOTEMAIL.

LES PERSPECTIVES A FIN 2012

Le chiffre d'affaires prévu par la SOMOCER en 2012, dans la conjoncture nationale et internationale qui prévaut en cette fin d'année, devrait se situer aux environs de 70 millions de dinars.

Sur le marché local, SOMOCER continue à renforcer sa position à travers le réseau de distribution par la mise en valeur de ses produits. Elle met à disposition de ses revendeurs tous les moyens nécessaires pour mieux argumenter et vendre les produits SOMOCER (présentoirs, catalogues, brochures, notices techniques...).

A l'exportation, SOMOCER continue à subir les effets des perturbations qui perdurent sur certains de ses marchés. Mais elle continue à développer davantage de nouveaux marchés.

Au courant du deuxième semestre 2012, SOMOCER enregistrera le produit de la commercialisation de sa nouvelle gamme de produits exposée lors du salon du bâtiment Carthage 2012.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 21 SEPTEMBRE 2012

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	3,934%		
TN0008002560	BTC 52 SEMAINES 02/10/2012		3,944%	
TN0008002578	BTC 52 SEMAINES 23/10/2012		3,966%	
TN0008002586	BTC 52 SEMAINES 27/11/2012		4,001%	
TN0008002594	BTC 52 SEMAINES 25/12/2012		4,030%	
TN0008002602	BTC 52 SEMAINES 15/01/2013		4,051%	
TN0008002644	BTC 52 SEMAINES 19/02/2013		4,087%	
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,107%	1 003,810
TN0008002669	BTC 52 SEMAINES 19/03/2013		4,115%	
TN0008002685	BTC 52 SEMAINES 24/04/2013		4,152%	
TN0008002701	BTC 52 SEMAINES 21/05/2013		4,180%	
TN0008002727	BTC 52 SEMAINES 18/06/2013		4,208%	
TN0008002743	BTC 52 SEMAINES 16/07/2013		4,237%	
TN0008002784	BTC 52 SEMAINES 24/09/2013	4,308%		
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,335%	1 017,756
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,625%	1 041,960
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,760%	1 058,481
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,097%	1 041,163
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"	5,481%		986,716
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,573%	989,568
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,704%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,871%	1 035,444
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,151%		967,662
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,156%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,163%	964,945
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,255%	1 044,916
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,262%		951,859

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2011	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	139,456	142,365	142,376		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	12,243	12,502	12,503		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,254	1,283	1,284		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	33,855	34,721	34,725		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	46,265	47,304	47,307		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	161,841	173,580	172,603		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	553,356	595,626	593,494		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	132,650	140,489	139,382		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,190	128,707	128,251		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	115,695	119,103	118,869		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,779	116,944	116,515		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	94,632	96,615	95,587		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	152,627	148,836	148,042		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,790	110,453	109,010		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,658	107,093	106,847		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 288,506	1 352,845	1 348,999		
17	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05/02/04	2 229,791	2 371,414	2 340,826		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	106,792	111,097	109,728		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	110,906	111,525	111,250		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	121,415	126,085	125,681		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 186,909	1 225,354	1 216,732		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	124,072	143,047	141,747		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,796	16,525	16,421		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 792,770	6 096,745	6 083,229		
25	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 641,348	6 864,403	6 859,391		
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,217	2,447	2,391		
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,845	2,018	1,986		
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,131	1,325	1,314		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
29	SANADEIT SICAV	AFC	01/11/00	15/05/12	3,845	107,705	106,179	106,188
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	10/04/12	3,670	104,453	103,245	103,255
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	03/04/12	3,916	105,332	104,223	104,232
32	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	10/05/12	4,444	103,098	101,373	101,384
33	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	07/05/12	3,986	103,394	102,084	102,094
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	29/05/12	3,786	107,215	105,737	105,746
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/12	3,881	103,772	102,582	102,593
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	19/04/12	3,918	103,897	102,570	102,580
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	19/04/12	3,841	104,077	102,982	102,992
38	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	31/05/12	3,462	105,536	104,415	104,427
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	31/05/12	4,343	102,558	100,636	100,645
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	15/03/12	3,960	104,185	102,858	102,868
41	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/12	3,422	103,891	102,816	102,824
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/10/98	30/05/12	3,588	106,625	105,460	105,469
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	17/04/12	3,763	105,870	104,465	104,475
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/12	3,137	102,845	101,614	101,620
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/12	3,552	102,760	101,437	101,445
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	28/05/12	3,625	104,226	103,247	103,257
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	28/05/12	3,885	102,393	101,310	101,320
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	09/05/12	3,356	103,270	102,402	102,409
49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/12	2,837	103,752	103,197	103,206
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/12	3,931	102,538	101,232	101,242
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	25/04/12	3,766	104,231	102,884	102,893
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/12	3,274	104,650	103,601	103,610
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	01/06/12	3,369	102,003	100,992	100,001

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/12	0,397	10,514	10,360	10,361
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	22/05/12	3,915	103,618	102,289	102,299
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	2,731	102,703	102,463	102,472
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	3,938	101,539	100,017	100,082
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	15/05/12	1,023	75,203	74,866	74,555
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	2,267	147,820	159,963	158,970
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	22,396	1 463,682	1592,931	1581,299
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	19/04/12	2,423	113,852	114,902	114,603
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	19/04/12	1,641	115,394	115,249	114,745
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	28/05/12	0,828	91,299	97,386	96,204
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/03/12	0,386	16,380	16,833	16,811
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/03/12	3,898	273,836	280,791	278,148
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	18/05/12	1,417	46,324	44,145	43,524
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/12	5,701	2 354,600	2 627,013	2 599,626
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/12	1,467	79,795	83,297	82,613
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	15/05/12	1,309	58,215	60,342	59,981
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	01/06/12	1,215	101,727	102,967	102,678
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	01/06/12	1,424	112,003	115,649	115,241
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	104,614	109,528	108,680
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/12	0,288	11,729	11,707	11,682
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/12	0,207	12,678	12,856	12,801
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	16,937	16,651	16,544
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/12	0,325	16,905	16,910	16,753
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/12	0,167	12,027	13,010	12,866
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,142	11,033	10,934
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,126	10,710	10,652
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,133	10,703	10,658
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	1,975	125,099	129,692	128,835
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	2,252	124,029	129,381	128,786
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/12	0,032	10,196	11,356	11,193
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/12	0,640	117,513	122,043	120,427
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	25/05/12	0,181	19,772	20,995	20,818
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	101,513	96,014	95,030
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	102,065	97,008	95,916
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	-	99,096	98,746
89	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	-	100,212	99,500
90	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	-	100,051	99,636
91	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	-	100,041	99,609
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
92	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	11/04/12	2,860	98,979	100,547	99,897
93	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	11/04/12	1,540	106,970	120,188	118,454
94	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	19/04/12	3,066	142,370	150,437	148,183
95	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	31/05/12	0,048	10,736	11,889	11,837
96	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	1,316	115,406	128,016	127,277
97	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	2,626	115,213	119,523	119,345
98	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,257	102,389	107,063	105,861
99	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	101,337	107,101	104,818
100	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,526	182,341	196,171	195,568
101	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,935	163,739	169,537	169,066
102	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	3,732	142,390	145,237	145,093
103	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	21/05/12	64,642	9 931,269	10 769,400	10 731,826
104	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	195,636	233,480	231,519
105	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	135,391	149,261	148,946
106	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 499,251	1 662,313	1 653,915
107	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,083	119,023	114,362
108	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	97,771	99,566	98,921
109	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,135	125,379	124,732
110	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/12	115,372	10 118,317	10 227,332	10 186,302

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

IMPRIMERIE
du
CMF

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Banque Zitouna

2, Avenue Qualité de vie – 2015 Le Kram

La Banque Zitouna publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2010, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 04 octobre 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des co-commissaires aux comptes, Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI et Kais FEKIH.

BILAN

En 1000 Dinars

	Notes	31/12/2010
<u>ACTIF</u>		
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	5-1-1	32 426
Créances sur les établissements bancaires et financiers	5-1-2	248 334
Créances sur la clientèle	5-1-3	147 961
Portefeuille-titre commercial	5-1-4	160
Portefeuille d'investissement	5-1-5	22 140
Valeurs immobilisées	5-1-6	46 263
Autres actifs	5-1-7	21 958
TOTAL ACTIF		519 242
<u>PASSIF</u>		
Banque Centrale et CCP		0
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	5-2-1	19 513
Dépôts et avoirs de la clientèle	5-2-2	393 625
Dettes de financements et Ressources spéciales	5-2-3	14 574
Autres passifs	5-2-4	19 559
TOTAL PASSIF		447 271
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
Capital		70 000

Primes d'émission		10 000
Réserves		0
Autres capitaux propres		596
résultats reportés		0
Résultat de l'exercice		(8 625)
TOTAL CAPITAUX PROPRES	5-2-5	71 971
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		519 242

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31/12/2010

En 1000 Dinars

	Notes	31/12/2010
<i>PASSIFS EVENTUELS</i>		
Cautions, avals et autres garanties données	6-1	25 199
Crédits documentaires	6-2	39 173
TOTAL DES PASSIFS EVENTUELS		64 372
<i>ENGAGEMENTS DONNES</i>		
Engagements de financement en faveur de la clientèle	6-3	75 787
Engagements sur titres		0
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		75 787
<i>ENGAGEMENTS REÇUS</i>		
Garanties reçues	6-4	55 543
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		55 543

ETAT DE RESULTAT

En 1000 Dinars

	Notes	31/12/2010
Produits d'exploitation bancaire		
Profits et revenus assimilés	7-1	6 285
Commissions	7-2	1 230
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	7-3	443
Revenus du portefeuille d'investissement		
Total produits d'exploitation bancaire		7 958
Charges d'exploitation bancaire		
Charges encourus et assimilées	7-4	2 230
Commissions encourues		224
Total charges d'exploitation bancaire		2 454
PRODUIT NET BANCAIRE		5 504
Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif		-
Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		(1 848)
Autres produits d'exploitation		69
Frais de personnel		(5 966)
Charges générales d'exploitation	7-5	(3 743)
Dotations aux amortissements sur immobilisations		(2 632)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(8 616)
Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires		-
Impôts sur les sociétés		(9)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		-
Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires		
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(8 625)
RESULTAT PAR ACTION (DT)	7-6	(0,215)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE*En 1000 Dinars***Notes 31/12/2010****ACTIVITES D'EXPLOITATION**

Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenu du portefeuille d'investissement)	7 362
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(3 000)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à des établissements financiers	(242 527)
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	18 759
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	(141 249)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle	393 676
Titres de placement / Titres de transaction	(160)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(4 915)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(13 295)
Impôts sur les sociétés	(9)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	14 642

ACTIVITES D'INVESTISSEMENT

Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	-
Acquisitions cessions sur portefeuille d'investissement	(23 988)
Acquisitions cessions sur immobilisations	(47 496)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	(71 484)

ACTIVITES DE FINANCEMENT

Emission / Remboursement d'emprunts	14 550
Augmentation / diminution ressources spéciales	-
Dividendes versés	-
Encaissement suite à l'émission d'actions	80 000
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	94 550

Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	-
---	---

Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	37 708
---	---------------

Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	-
---	---

Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	8-1 37 708
--	-------------------

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. Présentation de la banque :

La Banque Zitouna est une société anonyme au capital de 70.000.000 de dinars, créée en 2009, et régie par la loi N° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006.

La Banque Zitouna est une banque de dépôt privée. Son capital social est divisé en 70.000 000 actions de 1 DT chacune, réparties comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage
Société Princesse Holding SA	50 999 980	73%
La société Portefeuille Invest. SA	8 400 000	12%
La Société Poulina Group Holding PGH	2 000 000	3%
La Société Centrale Laitière du Cap Bon	2 000 000	3%
La Société Ulysse Trading & Industrial	2 000 000	3%
La société T.T.S. Financière	2 000 000	3%
M.Mohamed Sakher El Materi	900 000	1%
Mme Nesrine El Materi	900 000	1%
M. Rafik Bouchammaoui	800 002	1%
Autres	18	0%
Total	70 000 000	100%

2. Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers de la Banque Zitouna sont préparés et présentés en respectant :

- Les principes comptables généralement admis prévues par le système comptable tunisien des entreprises
- Les principes comptables applicables aux établissements financiers islamiques, tels que promulgués par « the Accounting and Auditing Organization for Islamic Financial Institutions».
- Et les principes comptables édictés par les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie.

Le respect de la réglementation en vigueur est établi selon l'ordre suivant :

- Loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises ;
- Décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité ;
- Les normes comptables du secteur bancaire (NCT 21-NCT 25)
- La norme comptable relative aux contrats de locations (NCT 41)

- La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991, relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée par la circulaire n°99-04 du 19 mars 1999 ;
- Les principes comptables des établissements financiers islamiques, tels que promulgués par « the Accounting and Auditing Organization for Islamic Financial Institutions ».

Dans les cas de divergence entre les différentes sources, l'établissement des états financiers respecte dans tous les cas les concepts et les principes prévus par le cadre conceptuel ainsi que la hiérarchie susvisée.

3. L'exercice comptable

L'exercice comptable commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Concernant le premier exercice comptable, le statut de la banque prévoit qu'il commence exceptionnellement, à partir de la date de constitution de la banque (soit en octobre 2009) et se termine le 31 décembre de l'année suivante (soit le 31 décembre 2010).

4. Principes et méthodes comptables :

Les états financiers de la Banque Zitouna sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

4-1. LES REGLES DE PRISE EN COMPTE DES PRODUITS

Les revenus sont les produits provenant de l'exploitation de la banque. Un revenu ne peut être comptabilisé qu'au moment de sa réalisation. La prise en compte du revenu n'est effectuée que dans l'un des cas suivants:

- une réalisation du revenu au moment de la transaction ;
- une réalisation du revenu lors de l'exécution du contrat ;
- une réalisation du revenu lors du recouvrement des prestations de services

Dans ce cadre :

- Les commissions d'études, de gestion et de mise en place de financements, sont prises en compte dans le résultat de la banque au moment de leur perception.
- Les commissions relatives aux engagements par signature (lettres de crédits, lettres de garantie, etc.) sont prises en compte dans le résultat à mesure qu'elles sont courues;
- Les profits, relatifs à des créances courantes, sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus ;
- Les profits échus et non encore encaissés, relatifs à des créances douteuses (incertaines, préoccupantes ou compromises), sont constatés en profits réservés et présentés en déduction des "Créances sur la clientèle". Ces profits sont pris en compte dans le résultat de la banque à mesure de leur encaissement.

- Les produits prohibés par les normes islamiques ne sont pas comptabilisés au résultat de l'exercice et sont portés dans des comptes d'attente du passif courant (intérêts à liquider), en attendant leur liquidation par le conseil d'administration ou l'assemblée générale de la Banque, sous la supervision du comité Chariâa.
- Les profits relatifs à des créances douteuses comptabilisés précédemment mais non payés, sont à déduire du résultat de l'exercice. Ces profits sont comptabilisés en tant que profits réservés et traités en tant que tels.

4-2. LA REMUNERATION DES COMPTES

A la date de chaque arrêté, les profits encaissés relatifs à des opérations de financement et d'investissement dont l'origine des fonds au départ était des comptes Tawfir, des comptes participatifs, des comptes à vue, des contrats Istithmar et/ou du capital libre de la banque, sont répartis entre la banque et les détenteurs de ces comptes en fonction de la contribution de chaque intervenant dans ces financements et de la clé de répartition contractuelle.

En outre, les principes islamiques de solidarité des exercices et de sauvegarde des intérêts des déposants, tels que stipulés par la norme 11, prévoient la possibilité de constituer, après accord des titulaires des comptes participatifs, deux types de réserves spécifiques : une réserve d'équilibre des profits et une réserve pour risque d'investissement.

- Réserve d'équilibre des profits : Cette provision est prélevée de la masse des profits à servir aux déposants, avant prélèvement de la quote-part de la banque en tant que Moudhareb. Les montants, logés sous cette rubrique, sont repartis proportionnellement entre la banque et les déposants.

La quote-part des déposants est rattachée aux dépôts et avoirs de la clientèle. La quote-part revenant à la banque est rattachée aux capitaux propres en tant que provision à caractère de réserve.

- Réserve pour risque d'investissement : Cette réserve est prélevée de la masse des profits à distribuer aux déposants, après prélèvement de la quote-part de la banque en tant que Moudhareb, pour prémunir les déposants des baisses éventuelles des profits dans le futur.

Les montants, logés sous cette rubrique, sont du droit des déposants et doivent, par conséquent, être rattachés aux dépôts et avoirs de la clientèle.

4-3. EZZAKET

La banque ne procède pas à la liquidation d'Ezzaket puisqu'elle n'a pas été expressément mandatée à liquider Ezzaket ni par une loi, ni par ses statuts, ni par l'assemblée générale des actionnaires, ni par les clients.

4-4. LES REGLES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES

Toutes les charges ayant concouru à la réalisation des revenus relatifs à l'exercice 2010, doivent être déterminées et rattachées à ce même exercice.

Le rattachement des charges aux produits s'effectue, entre autres, par le biais des comptes de régularisation qui sont utilisés pour répartir les charges et les produits dans le temps de manière à rattacher à chaque exercice seulement les charges et les produits qui le concernent.

4-5. LES REGLES D'EVALUATION DES CREANCES

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 de la Banque Centrale de Tunisie, une évaluation de l'ensemble des créances de la Banque est effectuée sur la base de la situation, à la date d'arrêté, et compte tenu des événements postérieurs à cette date.

Cette évaluation est accompagnée d'une appréciation de l'ensemble des garanties déductibles au sens de la circulaire n°91-24 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles.

Ces deux opérations conduisent la Banque à déterminer un montant de provisions requises, un montant de la dotation aux provisions et un montant des produits réservés.

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties :

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- les garanties matérialisées par des instruments financiers ;
- les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT ;
- les hypothèques maritimes dûment enregistrées.

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

Classe	Taux de provision
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

4-6. LES REGLES D'EVALUATION DES TITRES

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, une évaluation des titres détenus par la Banque est effectuée au 31/12/2010 comme suit :

- Les titres de transaction sont évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat.
- Les titres de placement sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Les titres d'investissement, le traitement des plus values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :
 - Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
 - L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres

4-7. CONVENTION DE PREEMINENCE DU FOND SUR LA FORME

Les opérations effectuées par la banque sont comptabilisées conformément à leur nature et réalité financière sans tenir compte uniquement de leur apparence juridique. C'est le cas des ventes à tempérament et des opérations de Mourabaha et de Ijara.

4-8. LES IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties linéairement aux taux suivants :

Nature des immobilisations	Taux d'amortissement
Immeubles	5%
Agencement et Aménagement	10%
Matériel et mobilier de bureau	10%
Matériel roulant	20%
Matériel informatique	20%
Droit d'usage	4%
Logiciels informatiques	33%

4-9. CONVERSION DES OPERATIONS EN MONNAIES ETRANGERES

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

4-10. IMPOT SUR LES BENEFICES

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun.

5. NOTES RELATIVES AU BILAN

5-1. ACTIF

5-1-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2010 à 32 426 KDT et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>
Caisse	5 036
Comptes ordinaires BCT	26 950
Chèques Postaux	440
	<u>32 426</u>

5-1-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2010 à 248 334 KDT et s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2010</u>
Banques de dépôt	(i)	158 859
Banques non-résidentes	(ii)	33 950
Organismes financiers spécialisés	(iii)	55 000
Créances rattachées aux comptes des établissements financiers et bancaires		525
		<u>248 334</u>

- (i) Les banques de dépôt enregistrent les financements ou placements de la banque en dinars auprès des banques résidentes
- (ii) Les banques non résidentes enregistrent les opérations de Mourabha interbancaire en devise et les valeurs en devise auprès des banques non résidentes
- (iii) Les organismes financiers spécialisés sont constitués des certificats de leasing placés auprès des sociétés de leasing.

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins de 6 mois	entre 6 mois et 1 an	Plus d'1an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Banques de dépôt	139 737	9 561	9 561	-	-	158 859
Banques non résidentes	17 704	16 246	-	-	-	33 950
Organismes financiers	55 000	-	-	-	-	55 000
Créances rattachées	525	-	-	-	-	525
Total	212 966	25 807	9 561	-	-	248 334

5-1-3. Créances sur la clientèle

Le solde des créances sur la clientèle s'élève au 31 décembre 2010 à 147 961 KDT et se détaille comme suit :

		<u>31/12/2010</u>
Portefeuille Mourabha	(i)	140 142
Comptes débiteurs de la clientèle	(ii)	61
Portefeuille Ijara		7 055
Autres financements à la clientèle	(iii)	46
Créances rattachées aux comptes de la clientèle		657
Total brut		147 961
Provisions sur les financements à la clientèle		0
Total net		147 961

La ventilation des créances sur la clientèle au 31 décembre 2010 selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins de 6 mois	entre 6 mois et 1 an	Plus d'1an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Portefeuille financement (mourabha & ijara)	30 148	22 103	22 990	49 357	22 599	147 197
Compte débiteur de la clientèle	61					61
Autres financements à la clientèle	46					46
Créances rattachées	657					657
	30 912	22 103	22 990	49 357	22 599	147 961

(i) Portefeuille Mourabha

Le portefeuille Mourabha enregistre l'ensemble des opérations de financements à court, long et moyen terme, octroyés par la banque à la clientèle.

(ii) Comptes débiteurs de la clientèle

Le solde de ce compte correspond aux comptes débiteurs des clients ordinaires

(iii) Autres financements à la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève, au 31 décembre 2010, à 46 KDT et sont constitués exclusivement des valeurs impayées.

5-1-4. Portefeuille-titre commercial

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2010 un montant de 160 KDT et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>
Titres de Placement a revenu variable	160
Créances rattachées au compte portefeuille titre commercial	0
Total brut	160
Provision pour dépréciation	0
Total Net	160

5-1-5. Portefeuille-titre d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2010 à 22 140 KDT et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>
Titres de participation (i)	23 988
Créances rattachées aux titres d'investissement	0
Total brut	23 988
Provision pour dépréciations de titres (ii)	(1 848)
Total Net	22 140

- (i) Le portefeuille titres d'investissement se détaille comme suit :

Titres de participation	Valeur comptable	Provisions sur titres*	Valeur comptable nette
Titres ENNAKL	19 435	-1 848 *	17 587
Titres ZITOUNA TAKAFUL	4 500	0	4 500
Titres SIBTEL	53	0	53
Titres APTBEF	0	0	0
Total	23 988	-1 848	22 140

- (ii) La provision sur les titres de participation ENNAKL est estimée sur la base du cours moyen de l'action au mois de décembre 2010 à savoir 11,764 DT par rapport au cours d'achat de 13 DT l'action.

Il est à noter que ces actions ont subi une forte dévaluation au début de l'année 2011 atteignant 7,6 DT l'action. Le cours de l'action ENNAKL au 31/03/2011 est de 8,680 DT qui engendre à cette même date une dévaluation totale de 6 458 KDT.

5-1-6. Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées ont atteint 46 263 KDT au 31 décembre 2010 et s'analysent comme suit :

	<u>31/12/2010</u>
Logiciels et serveurs	2 257
Droit d'usage	1 410
Constructions	30 728
Constructions en cours	1 446
Agencements et aménagements	5 082
Matériels et équipements de bureau	1 992
Matériels informatiques	3 127
Matériels de transport	807
Autres matériels	469
Valeur brute des immobilisations	47 318
Amortissements	(1 055)
Valeurs nettes en fin de période	46 263

L'évolution détaillée des valeurs immobilisées, au cours de l'exercice 2010, se présente comme suit :

Libellé	Val. Brute initiale	Acquisition-Cession	Valeur Brute au 31/12/2010	Amort. au 31/12/2010	VCN au 31/12/2010
Immobilisations d'exploitation	0	30 728	30 728	110	30 618
Immobilisations hors exploitation	0			0	0
Agencements et aménagements	0	4 992	4 992	118	4 874
Mobilier et Matériels	0	7 845	7 845	649	7 196
Matériel de Transport	0	807	807	148	659
Immobilisations en cours	0	1 536	1 536		1 536
Immobilisations Incorporelle	0	1 410	1 410	30	1 380
Total Général	0	47 318	47 318	1 055	46 263

Agences endommagées suite aux émeutes :

Suite aux événements qu'a connus la Tunisie au cours de l'année 2011, trois agences ont été endommagées. Le montant des restaurations est estimé à 312 KDT et se détaille comme suit :

Agences	Nature du régime de propriété	Estimation des dégâts en KDT	Date de réouverture
Kram	Acquisition	200	18/06/2011
Ettadhamen	Location	100	25/04/2011
Wardia	Location	12	04/03/2011
Total		312	

Construction et aménagement de deux Agences sur le terrain d'autrui

La banque a procédé, courant l'année 2010, à la construction et l'aménagement de deux agences implantées sur des terrains appartenant respectivement aux sociétés Ennakl et Solas Mathieu :

Agence Charguia : les travaux de construction et d'aménagement ont été entamés par la Banque sur un terrain propriété de la société ENNAKL filiale du Groupe Princesse Holding, la situation juridique sera résolue par la location du Terrain.

Les coûts rattachés à l'aménagement de cette agence et comptabilisés au 31 décembre 2010 au niveau des immobilisations en cours s'élèvent à 108 KDT.

Agence de Kheirreddine Pacha : des travaux d'aménagement ont été effectués sur un terrain appartenant aux établissements Solas et Mathieu où Mohamed Sakher El Materi détient des parts sociales.

Les coûts rattachés à l'aménagement cette agence et comptabilisés au 31 décembre 2010 au niveau des immobilisations en cours s'élèvent à 4 KDT.

5-1-7. Autres actifs

Le solde de cette rubrique s'élève à 21 958 KDT au 31 décembre 2010 et se détaille comme suit :

		<u>31/12/2010</u>
Débiteurs divers	(i)	7 233
Comptes de régularisation	(ii)	6 769
Siège, succursale et agences		598
Non valeurs	(iii)	7 358
		<u>21 958</u>

(i) Les débiteurs divers sont analysés comme suit :

	<u>31/12/2010</u>
Dépôts et cautionnements constitués par la banque	18
Avances sur commandes	1 493
Retenue à la source	134
TVA déductible	5 032
Autres Impôts et taxes à récupérer	9
Autres débiteurs divers	24
Subvention à recevoir	523

(ii) Les comptes de régularisation sont analysés comme suit :

	<u>31/12/2010</u>
Débits à régulariser et divers	5 823
Charges payées ou comptabilisées d'avance	728
Compensation à régler	204
Compte d'ajustement devise	14

- (iii) Les non valeurs, constitués des charges à répartir et des frais préliminaires de constitution et de premier établissement de la banque, se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2010</u>
Charges à répartir sur plusieurs exercices	1 657
Frais préliminaires	5 701

Les frais préliminaires et les charges à répartir ont fait l'objet de résorption au titre de l'année 2010, pour respectivement, 1 389 KDT et 188 KDT.

5-2. PASSIF**5-2-1. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers**

Le solde de cette rubrique s'élève à 19 513 KDT au 31 décembre 2010 et se détaille comme suit :

		<u>31/12/2010</u>
Banques locales	(i)	8 597
Banques non-résidentes	(ii)	9 561
Organisme financier spécialisé	(iii)	1 319
Dettes rattachées aux Moudharaba et Mourabaha interbancaires		36
		<u><u>19 513</u></u>

(i) Les banques locales enregistrent les opérations de moudharba interbancaire en dinars conclues avec elles

(ii) Les banques non résidentes enregistrent les opérations de moudharba interbancaire en devise auprès des banques non résidentes

(iii) Il s'agit d'un contrat de istithmar conclu avec un fond commun de placement

La répartition des dépôts des établissements bancaires selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins de 6 mois	entre 6 mois et 1 an	Plus d'1an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Moudharba interbancaire	15 297	2 861	-	-	-	18 158
Organisme financier spécialisée	719	-	300	300	-	1 319
Dettes rattachées	36	-	-	-	-	36
Total	16 052	2 861	300	300	-	19 513

5-2-2. Dépôt de la clientèle

Les dépôts de la clientèle se détaillent comme suit :

		<u>31/12/2010</u>
Comptes à vue	(i)	200 637
Comptes d'épargne	(ii)	49 209
Autres produits financiers	(iii)	124 662
Autres sommes dues à la clientèle	(iv)	18 448
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle		669
		<u><u>393 625</u></u>

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 6 mois	Plus de 6 mois et moins de 1 an	Entre 1 an et 5 ans	plus de 5 ans	Total
Comptes à vue	200 637	-	-	-	-	200 637
Comptes d'épargne	49 209	-	-	-	-	49 209
Autres produits financiers	60 855	28 670	17 021	18 116	-	124 662
Autres sommes dues à la clientèle	18 448	-	-	-	-	18 448
Dettes rattachées	669	-	-	-	-	669
Total	329 818	28 670	17 021	18 116	-	393 625

(i) Les comptes à vue sont analysés comme suit :

	<u>31/12/2010</u>
Comptes en devise	24 865
Comptes en dinars convertibles	921
Hisseb	57 113
Hisseb Racid	47 726
Comptes dépôts participatifs	70 012

La composition des dépôts à vue selon le secteur d'activité de la clientèle, au 31 décembre 2010, s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>
Compagnies d'assurances	3 517
Entreprises publiques	2 402
Autres clientèles commerciales	124 579
Comptes de non-résidents	20 891
Clients particuliers	49 248

(ii) Les comptes d'épargne sont analysés ainsi :

	<u>31/12/2010</u>
Hissab Tawfir	49 131
Comptes Tawfir Poste	78

(iii) Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>
Comptes Istithmar Mouwajah	55 911
Comptes Istithmar	68 751

(iv) Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2010</u>
Comptes indisponibles	17 659
Autres provisions constituées par la clientèle	789

5-2-3. Dettes de financements et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique, constituée d'un financement contracté auprès d'une banque non résidente, s'élève à 14 574 KDT et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2010</u>
Dettes de financement	14 550
Dettes rattachées	24
	<u><u>14 574</u></u>

5-2-4. Autres passifs

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2010</u>
Comptes de régularisation	(i)	5 009
Créditeurs divers		10 840
Comptes exigibles après encaissement	(ii)	3 710
		<u><u>19 559</u></u>

Les comptes de régularisation se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2010</u>
Charges à payer	1 403
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	48
Crédits à régulariser et divers (compensation à régler)	3 558
	<u><u>5 009</u></u>

Les comptes exigibles après encaissement se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2010</u>
Comptes exigibles après encaissement	12 434
Portefeuille encaissement	(8 724)
	<u><u>3 710</u></u>

5.2.5. Capitaux propres

Le capital social s'élève au 31 décembre 2010 à 70 000 KDT composé de 70 000 000 actions d'une valeur de 1 DT.

Le total des capitaux propres de la banque, avant affectation du résultat, s'élève au 31 décembre 2010 à 71 971 KDT. Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Capital	Prime d'émission	Subvention d'équipement (i)	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2010	70 000	10 000	596	(8 625)	71 971

(i) Dans le cadre de notre affiliation à MasterCard, la banque Zitouna a négocié une subvention d'équipement de 475 000 USD accordée par cet organisme et ventilé sur 5 ans comme suit :

Année 1 (Juillet 2010) :	100 000 USD
Année 2 (Juillet 2011) :	50 000 USD
Année 3 (juillet 2012) :	100 000 USD
Année 4 (juillet 2013) :	100 000 USD
Année 5 (juillet 2014) :	125 000 USD

Les parts de subventions à recevoir à partir de l'année 2 (soit en juillet 2011) ne seront encaissées effectivement, que si la banque atteindra le chiffre objectif d'affaire MasterCard prévu par la convention.

Cette condition n'est pas suspensive, mais elle a pour effet de retarder l'encaissement de la subvention à l'année où le chiffre objectif d'affaire MasterCard sera atteint.

6. NOTES RELATIVES AUX ENGAGEMENTS HORS BILAN

6-1. Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève, au 31 décembre 2010, à 25 199 KDT et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2010</u>
En faveur d'établissements bancaires et financiers	16 754
Etablissements bancaires	16 754
En faveur de la clientèle	8 445
Cautions pour marchés	1 612
Cautions diverses	6 833
	<u>25 199</u>

6-2. Crédits documentaires

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2010 à 39 173 KDT au 31/12/2010 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2010</u>
Crédit documentaire en faveur de la clientèle	
Ouverture de crédits documentaires	17 338
Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur	21 835
	<u>39 173</u>

6-3. Engagements de financement donnés

Ce sont les accords de financement que la banque s'est engagée à mettre à la disposition de ses clients. Ils s'élèvent, au 31 décembre 2010, à 75 787 KDT.

6-4. Garanties reçues

Les garanties reçues s'élèvent, au 31 décembre 2010, à 55 543 KDT et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2010</u>
Garanties reçues de l'Etat et des compagnies d'assurances	-
Garanties reçues des banques non-résidentes	464
Garanties reçues de la clientèle	55 079
	<u>55 543</u>

6-5. Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan représentent les opérations d'achat et de vente de devises au comptant et sont défalquées au 31 décembre 2010 comme suit :

Achat au comptant	5 226
Vente au comptant	5 212

7. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

7-1. Profits et revenus assimilés

Le solde de cette rubrique s'élève à 6 285 KDT au 31 décembre 2010 et s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2010</u>
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	(i)	4 596
Produits sur opérations de financement	(ii)	1 500
Revenus assimilés	(iii)	189
		<u>6 285</u>

(i) Les produits sur opérations interbancaires se détaillent comme suit :

		<u>31/12/2010</u>
Produits sur opérations de Mourabha interbancaire		3 176
Produits sur certificats de leasing		1 420

(ii) Les produits sur opérations de financement se présentent comme suit :

		<u>31/12/2010</u>
Produits sur opérations de Mourabha (LMT, CT)		1 402
Produits sur financement Ijara		98

(iii) Les revenus assimilés sont constitués des commissions sur avals, cautions et acceptations bancaires

7-2. Commissions

Le solde de cette rubrique s'élève à 1 230 KDT au 31 Décembre 2010 et se détaille comme suit :

		<u>31/12/2010</u>
Commissions prélevées sur les opérations bancaires		246
Commissions de tenues de comptes		260
Commission sur cartes		188
Frais d'étude et de montage de dossiers		536
		<u>1 230</u>

7-3. Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à 443 KDT au 31 décembre 2010 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>
Bénéfice de change	1 021
Perte de change	(578)
	<u><u>443</u></u>

7-4. Charges encourues et assimilées

Le solde de cette rubrique s'élève à 2 230 KDT au 31 décembre 2010 et s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2010</u>
Charges sur opérations trésorerie et interbancaire		111
Charges sur les dépôts de la clientèle	(i)	2 119
		<u><u>2 230</u></u>

(i) Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2010</u>
Dépôts à vue	(1)	546
Comptes Tawfir	(2)	255
Comptes Istithmar	(3)	480
Comptes Istithmar Mouajah	(3)	411
Charge relative au partage des pertes et profits		427
		<u><u>2 119</u></u>

(1) Les dépôts participatifs sont constitués des comptes à vue entreprises, des comptes en devises et des comptes en dinars convertibles.

(2) Les comptes Tawfir sont les comptes spéciaux d'épargne rémunérés selon le principe de partage de pertes et profits

(3) Les comptes Istithmar sont les placements de la clientèle pour une durée supérieure à 3 mois rémunérés selon le principe de partage des pertes et profits.

Les indicateurs des profits servis aux comptes de Istithmar, comptes Tawfir et comptes dépôts participatifs, issues de la répartition des profits générés des financements et des investissements effectués par la banque, se présentent comme suit :

Nature de Dépôt	Taux de profit année 2010
Comptes participatifs entreprises	2%
Comptes spéciaux en dinar convertible	2,54%
Comptes étrangers en dinar convertible	2,54%
Comptes Tawfir	2,69%
Contrats Istithmar : 03 mois < Maturité < 06 mois	3,83%
Contrats Istithmar : 06 mois < Maturité < 12 mois	4,33%
Contrats Istithmar : 12 mois < Maturité < 24 mois	4,83%
Contrats Istithmar : Maturité ≥ 24 mois	5,04%

7-5. Charges générales d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève à 3 743 KDT au 31 décembre 2010 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>
Frais divers de gestion	1 127
Impôts et taxes	667
Missions, voyages et déplacement	95
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	671
Transport et déplacement	13
Travaux, fournitures et services extérieurs	1 144
Autres charges d'exploitation	25
	<u><u>3 743</u></u>

7-6. Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination sont arrêtés sur la base de la période allant de la date d'ouverture de la banque au public, soit du 1^{er} juin 2010 au 31 décembre 2010. Ainsi, le résultat par action se présente comme suit :

	<u>31/12/2010</u>
Résultat net attribuable aux actionnaires	(8 625)
Nombre d'actions ordinaires	40 070 093
Résultat de base par action (en DT)	(0,215)

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

8. NOTRS RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint, au 31 décembre 2010, un solde de 37 708 KDT et se détaillant ainsi :

	<u>31/12/2010</u>
Caisse	5 036
Banque Centrale (comptes ordinaires)	26 950
Chèques Postaux	440
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	5 282
	<hr/> <hr/> 37 708

9. REPARTITION DES ACTIFS ET DES PASSIFS SELON LEUR DUREE RESIDUELLE

La répartition des actifs et passifs de la banque arrêtés au 31 décembre 2010, se détaille comme suit :

	jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins de 6 mois	entre 6 mois et 1 an	Plus d'1an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<u>ACTIFS</u>						
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	32 426	-	-	-	-	32 426
Créances sur les établissements bancaires et financiers	212 966	25 807	9 561	-	-	248 334
Créances sur la clientèle	30 912	22 103	22 990	49 357	22 599	147 961
Portefeuille Titre -Commercial	-	160	-	-	-	160
Portefeuille Titre d'investissement	-	-	-	-	22 140	22 140
Valeurs Immobilisés	1 531	10	10	5 485	39 227	46 263
Autres actifs	21 958	-	-	-	-	21 958
Total Actif	299 793	48 080	32 561	54 842	83 966	519 242
<u>Passif</u>						
Banque Centrale et CCP	-	-	-	-	-	-
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	16 052	2 861	300	300	-	19 513
Dépôts et avoirs de la clientèle	329 818	28 670	17 021	18 116	-	393 625
Dettes de financements et ressources spéciales	279	429	878	8 017	4 971	14 574
Autres Passifs	19 559	-	-	-	-	19 559
Capitaux Propres	-8 592	33	66	464	80 000	71 971
Total Passif	357 116	31 993	18 265	26 897	84 971	519 242
Position Nette	(57 323)	16 087	14 296	27 945	(1 005)	0

10. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 se présentent comme suit :

1- convention d'assistance en matière de gestion administrative, technique et commerciale conclue avec Princesse Holding

Cette convention a été conclue, le 1^{er} Novembre 2010. A ce titre, Princesse Holding assistera la banque dans l'élaboration de tous documents juridiques, techniques et commerciaux et dans toutes les démarches utiles à l'obtention des autorisations dans le cadre de son activité.

En contre partie, la Banque Zitouna verse à Princess Holding une rémunération forfaitaire égale à 300 KDT.

2- Acquisition du siège :

Le siège de la banque a été acquis au cours de l'exercice 2010, de la société **les hirondelles** pour une valeur globale TTC égale à 26 550 KDT.

Cette acquisition a été financée à hauteur de 12 000 KDT par un autofinancement et par un financement sous forme de Mourabaha contracté auprès d'un correspondant pour 14 550 KDT au taux de 5.8% sur 7 ans.

3- Opérations de financements

- La Banque ZITOUNA a accordé aux filiales du groupe « Princesse Holding » les financements suivants :

Nom	BILAN		HORS BILAN		Total engagement encours au 31/12/2010
	Montant Financement	Encours engagement	Caution	LC	
ENNAKL VEHICULES INDUSTRIEL	12 605 290	12 605 290	206 183		12 811 473
SOCIETE ENNAKL			456 067	11 957 723	12 413 790
SOLAS & MATHIEU			5 000 000		5 000 000
CITY CARS				2 226 941	2 226 941
LA GENERALE PILOTAGE ET SUIVI	133 968	130 712			130 712
PRINCESSE HOLDING			4 000		4 000
TOTAL	12 739 258	12 736 002	5 666 250	14 184 664	32 586 916

- La société « Banque ZITOUNA » a accordé aux filiales du groupe « POULINA » les financements suivants :

Nom	BILAN		HORS BILAN		Total engagement encours au 31/12/2010
	Montant Financement	Encours engagement	Caution	LC	
DICK	7 000 035	7 000 035			7 000 035
FCP	4 059 762	4 059 762			4 059 762
SCI	2 704 440	2 704 440			2 704 440
G.A.N				1 821 650	1 821 650
SOCIETE CEDRIA	3 059 376	1 539 686			1 539 686
SOCIETE ALMES	2 699 631	1 358 638			1 358 638
MBG	1 780 630	1 153 455			1 153 455
PAF	1 530 759	1 024 822			1 024 822
SNA	2 447 665	1 231 831			1 231 831
TOTAL	25 282 299	20 072 669		1 821 650	21 894 319

**I - RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETER AU 31/12/2010**

**FMBZ – KPMG TUNISIE**

Immeuble KPMG, Les Jardins du Lac II
B.P N° 317 Publiposte les Berges du Lac
1053 les Berges du Lac, Tunis-Tunisie

**BUSINESS AUDITING AND CONSULTING**

Espace Tunis Bloc D 5ème étage App 5-2
Montplaisir, Tunis-Tunisie

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS AU 31/12/2010**

Messieurs les actionnaires de la Banque Zitouna,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du constitutive du 21/10/2009, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Banque Zitouna relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque Zitouna, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2010, et l'état du résultat global, l'état des engagements hors bilan et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables tunisiennes, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que

nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque Zitouna au 31 décembre 2010, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptable

Observations

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous attirons l'attention sur les points suivants :

- Le portefeuille-titre d'investissement de la Banque Zitouna renferme une participation de la Banque dans le capital d'ENNAKL SA pour 19 435 KDT dont le cours a subi une forte dévaluation au cours du 1^{er} trimestre de 2011 (*c.f. note 5-1-5*)
- La Banque Zitouna a procédé, courant l'année 2010, à la construction et l'aménagement de deux agences implantées sur des terrains dont elle n'est pas propriétaire (*c.f. note 5-1-6*)
- Suite aux émeutes qu'a connus la Tunisie au cours de l'année 2011, trois agences de la Banque Zitouna ont été endommagées (*c.f. note 5-1-6*)

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion de l'exercice présenté par le conseil d'administration à l'assemblée générale.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Nous avons aussi procédé à la vérification de la conformité des procédures de la banque à la charia. Les observations relevées à cet effet sont explicitées au niveau de notre lettre de contrôle interne.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 7 juin 2011

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE
Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI



Business Auditing And Consulting

Kaïs FEKIH



**III - RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS ET OPERATIONS VISEES PAR L'ARTICLE 200
ET SUIVANTS ET L'ARTICLE 475 DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES**



FMBZ – KPMG TUNISIE



BUSINESS AUDITING AND CONSULTING

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES - EXERCICE CLOS AU 31/12/2010

Messieurs les actionnaires de la Banque Zitouna,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion des ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations réalisées en 2010 autre que les rémunérations des dirigeants :

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 :

- La banque Zitouna a acquis en décembre 2010 son siège social auprès de la société **les hirondelles** (société appartenant à l'administrateur Sakhr EL MATRI) pour une valeur globale de 26 550 KDT toutes taxes comprises.

Cette acquisition a été financée à hauteur de 12 000 KDT d'autofinancement et d'un financement sous forme de Mourabaha contracté auprès de la banque AL BARAKA pour 14 550 KDT remboursable sur 7 ans.

- La société « Princesse Holding.SA » principal actionnaire de la Banque ZITOUNA a facturé à cette dernière, au cours de l'exercice 2010, et en vertu d'une convention d'assistance et de conseil conclu entre les deux parties en date du 1^{er} novembre 2009, des frais d'assistance managériale pour un montant de 300 000 DT hors taxes.

- La Banque ZITOUNA a conclu un contrat de consultance avec son président du conseil d'administration Monsieur Mahfoudh BAROUNI, selon lequel ce dernier percevra des honoraires mensuels fixes de 9105 DT / hors taxes.

En vertu de ce contrat, le consultant s'engage à fournir à la Zitouna Banque toutes consultations, avis et assistance en matières de Banques, opérations bancaires et financières, réglementation bancaire, réglementation de la Banque Centrale de Tunisie, produits et pratiques professionnelles des Banques islamiques et toutes opérations d'encadrement et de conseil à apporter au personnel et aux structures de la Banque se rapportant à l'objet de ce contrat.

- La société « ENNAKL .SA » filiale du groupe PRINCESS HOLDING a facturé à la Banque ZITOUNA au cours de l'exercice 2010 un montant de 723 998 DT correspondant à l'acquisition de véhicules et à des services d'entretien.
- La société « City Cars.SA » filiale du groupe PRINCESS HOLDING a facturé à la Banque ZITOUNA au cours de l'exercice 2010 un montant de 34 980 DT correspondant à l'acquisition de véhicules, des frais de location pour 32 888 DT et des frais d'électricité pour 4 188 DT.

B- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération brute servie au directeur général en 2010 est de 229 909 DT couvrant la période allant du mois de mars jusqu'au mois de décembre.
- La rémunération brute servie au directeur général adjoint en 2010 est de 231 338 couvrant la période allant du mois de janvier au mois de juillet.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

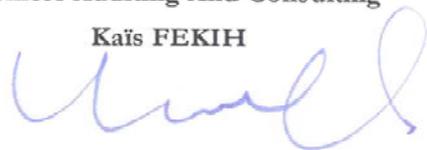
Par ailleurs, votre Conseil d'Administration ne nous a pas avisé de l'existence d'autres opérations conclues par la banque et entrant dans le cadre des dispositions des articles précédemment mentionnés.

Tunis, le 7 juin 2011

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE
Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI



Business Auditing And Consulting
Kaïs FEKIH



AVIS DES SOCIETESETATS FINANCIERS**Banque Zitouna**

2, Avenue Qualité de vie – 2015 Le Kram

La Banque Zitouna publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2011, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 04 octobre 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des co-commissaires aux comptes, Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI et Kais FEKIH.

BILAN*En 1000 Dinars*

	Notes	31/12/2011	31/12/2010
<u>ACTIF</u>			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	5-1-1	20 680	32 426
Créances sur les établissements bancaires et financiers	5-1-2	133 129	248 334
Créances sur la clientèle	5-1-3	267 824	147 961
Portefeuille-titre commercial	5-1-4	160	160
Portefeuille d'investissement	5-1-5	18 636	22 140
Valeurs immobilisées	5-1-6	49 655	46 263
Autres actifs	5-1-7	20 184	21 958
TOTAL ACTIF		510 268	519 242
<u>PASSIF</u>			
Banque Centrale et CCP		0	0
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	5-2-1	893	19 513
Dépôts et avoirs de la clientèle	5-2-2	419 931	393 625
Dettes de financements et Ressources spéciales	5-2-3	13 046	14 574
Autres passifs	5-2-4	19 443	19 559
TOTAL PASSIF		453 313	447 271
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital		70 000	70 000
Primes d'émission		10 000	10 000
Réserves		0	0
Autres capitaux propres		523	596
résultats reportés		(8625)	0
Résultat de l'exercice		(14 943)	(8 625)
TOTAL CAPITAUX PROPRES	5-2-5	56 955	71 971
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		510 268	519 242

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN*En 1000 Dinars*

	Notes	31/12/2011	31/12/2010
PASSIFS EVENTUELS			
Cautions, avals et autres garanties données	6-1	34 259	25 199
Crédits documentaires	6-2	31 095	39 173
TOTAL DES PASSIFS EVENTUELS		65 354	64 372
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement en faveur de la clientèle	6-3	86 181	75 787
Engagements sur titres		0	0
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		86 181	75 787
ENGAGEMENTS REÇUS			
Garanties reçues	6-4	194 124	55 543
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		194 124	55 543

ETAT DE RESULTAT

En 1000 Dinars

	Notes	31/12/2011	31/12/2010
<i>Produits d'exploitation bancaire</i>			
Profits et revenus assimilés	7-1	18 718	6 285
Commissions	7-2	3 693	1 230
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	7-3	1 476	443
Revenus du portefeuille d'investissement		374	
Total produits d'exploitation bancaire		24 261	7 958
<i>Charges d'exploitation bancaire</i>			
Charges encourus et assimilées	7-4	8 668	2 230
Commissions encourues		320	224
Total charges d'exploitation bancaire		8 988	2 454
PRODUIT NET BANCAIRE		15 273	5 504
Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif		(866)	-
Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		(3 504)	(1 848)
Autres produits d'exploitation		148	69
Frais de personnel		(12 553)	(5 966)
Charges générales d'exploitation	7-5	(5 532)	(3 743)
Dotations aux amortissements sur immobilisations		(7 607)	(2 632)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(14 641)	(8 616)
Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires			-
Impôts sur les sociétés		(28)	(9)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		(14 669)	(8 625)
Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires		(274)	
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(14 943)	(8 625)
RESULTAT PAR ACTION (DT)	7-6	(0.213)	(0.215)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

En 1000 Dinars

	Notes	31/12/2011	31/12/2010
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenu du portefeuille d'investissement)		23 993	7 362
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(9 565)	(3 000)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à des établissements financiers		114 010	(242 527)
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(17 866)	18 759
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(116 492)	(141 249)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		24 597	393 676
Titres de placement / Titres de transaction		-	(160)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(17 301)	(4 915)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(5 203)	(13 295)
Impôts sur les sociétés		(28)	(9)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(3 856)	14 642
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		374	-
Acquisitions cessions sur portefeuille d'investissement		-	(23 988)
Acquisitions cessions sur immobilisations		(8 141)	(47 496)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		(7 767)	(71 484)
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emission / Remboursement d'emprunts		(1 562)	14 550
Augmentation / diminution ressources spéciales		-	-
Dividendes versés		-	-
Encaissement suite à l'émission d'actions		-	80 000
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		(1 562)	94 550
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(13 186)	37 708
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		37 708	-
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice		24 522	37 708

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. Présentation de la banque :

La Banque Zitouna est une société anonyme au capital de 70.000.000 de dinars, créée en 2009, et régie par la loi N° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006.

La Banque Zitouna est une banque de dépôt privée. Son capital social est divisé en 70.000 000 actions de 1 DT chacune, réparties comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage
L'Etat Tunisien	61 199 980	87%
La Société Poulina Group Holding PGH	2 000 000	3%
La Société Centrale Laitière du Cap Bon	2 000 000	3%
La Société Ulysse Trading & Industrial	2 000 000	3%
La société T.T.S. Financière	2 000 000	3%
M. Rafik Bouchammaoui	800 002	1%
Autres	18	0%
Total	70 000 000	100%

2. Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers de la Banque Zitouna sont préparés et présentés en respectant :

- Les principes comptables généralement admis prévues par le système comptable tunisien des entreprises
- Les principes comptables applicables aux établissements financiers islamiques, tels que promulgués par « the Accounting and Auditing Organization for Islamic Financial Institutions».
- Et les principes comptables édictés par les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie.

Le respect de la réglementation en vigueur est établi selon l'ordre suivant :

- Loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises ;
- Décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité ;
- Les normes comptables du secteur bancaire (NCT 21-NCT 25)
- La norme comptable relative aux contrats de locations (NCT 41)
- La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991, relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée par la circulaire n°99-04 du 19 mars 1999 ;

- Les principes comptables des établissements financiers islamiques, tels que promulgués par « the Accounting and Auditing Organization for Islamic Financial Institutions ».

Dans les cas de divergence entre les différentes sources, l'établissement des états financiers respecte dans tous les cas les concepts et les principes prévus par le cadre conceptuel ainsi que la hiérarchie susvisée.

3. L'exercice comptable

L'exercice comptable commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Concernant le premier exercice comptable, le statut de la banque prévoit qu'il commence exceptionnellement, à partir de la date de constitution de la banque (soit en octobre 2009) et se termine le 31 décembre de l'année suivante (soit le 31 décembre 2010).

4. Principes et méthodes comptables :

Les états financiers de la Banque Zitouna sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

4-1. LES REGLES DE PRISE EN COMPTE DES PRODUITS

Les revenus sont les produits provenant de l'exploitation de la banque. Un revenu ne peut être comptabilisé qu'au moment de sa réalisation. La prise en compte du revenu n'est effectuée que dans l'un des cas suivants:

- une réalisation du revenu au moment de la transaction ;
- une réalisation du revenu lors de l'exécution du contrat ;
- une réalisation du revenu lors du recouvrement des prestations de services

Dans ce cadre :

- Les commissions d'études, de gestion et de mise en place de financements, sont prises en compte dans le résultat de la banque au moment de leur perception.
- Les commissions relatives aux engagements par signature (lettres de crédits, lettres de garantie, etc.) sont prises en compte dans le résultat à mesure qu'elles sont courues;
- Les profits, relatifs à des créances courantes, sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus ;
- Les profits échus et non encore encaissés, relatifs à des créances douteuses (incertaines, préoccupantes ou compromises), sont constatés en profits réservés et présentés en déduction des "Créances sur la clientèle". Ces profits sont pris en compte dans le résultat de la banque à mesure de leur encaissement.
- Les produits prohibés par les normes islamiques ne sont pas comptabilisés au résultat de l'exercice et sont portés dans des comptes d'attente du passif courant (Nafaa

Elaam), en attendant leur liquidation par le conseil d'administration ou l'assemblée générale de la Banque, sous la supervision du comité Chariâa.

- Les profits relatifs à des créances douteuses comptabilisés précédemment mais non payés, sont à déduire du résultat de l'exercice. Ces profits sont comptabilisés en tant que profits réservés et traités en tant que tels.

4-2. LA REMUNERATION DES COMPTES

A la date de chaque arrêté, les profits encaissés relatifs à des opérations de financement et d'investissement dont l'origine des fonds au départ était des comptes Tawfir, des comptes participatifs, des comptes à vue, des contrats Istithmar et/ou du capital libre de la banque, sont répartis entre la banque et les détenteurs de ces comptes en fonction de la contribution de chaque intervenant dans ces financements et de la clé de répartition contractuelle.

En outre, les principes islamiques de solidarité des exercices et de sauvegarde des intérêts des déposants, tels que stipulés par la norme 11, prévoient la possibilité de constituer, après accord des titulaires des comptes participatifs, deux types de réserves spécifiques : une réserve d'équilibre des profits et une réserve pour risque d'investissement.

- Réserve d'équilibre des profits : Cette provision est prélevée de la masse des profits à servir aux déposants, avant prélèvement de la quote-part de la banque en tant que Moudhareb. Les montants, logés sous cette rubrique, sont répartis proportionnellement entre la banque et les déposants.

La quote-part des déposants est rattachée aux dépôts et avoirs de la clientèle.

- Réserve pour risque d'investissement : Cette réserve est prélevée de la masse des profits à distribuer aux déposants, après prélèvement de la quote-part de la banque en tant que Moudhareb, pour prémunir les déposants des baisses éventuelles des profits dans le futur.

Les montants, logés sous cette rubrique, sont du droit des déposants et doivent, par conséquent, être rattachés aux dépôts et avoirs de la clientèle.

4-3. EZZAKET

La banque ne procède pas à la liquidation d'Ezzaket puisqu'elle n'a pas été expressément mandatée à liquider Ezzaket ni par une loi, ni par ses statuts, ni par l'assemblée générale des actionnaires, ni par les clients.

4-4. LES REGLES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES

Toutes les charges ayant concouru à la réalisation des revenus relatifs à l'exercice comptable, doivent être déterminées et rattachées à ce même exercice.

Le rattachement des charges aux produits s'effectue, entre autres, par le biais des comptes de régularisation qui sont utilisés pour répartir les charges et les produits dans le temps de manière à rattacher à chaque exercice seulement les charges et les produits qui le concernent.

4-5. LES REGLES D'EVALUATION DES CREANCES

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 de la Banque Centrale de Tunisie, une évaluation de l'ensemble des créances de la Banque est effectuée sur la base de la situation, à la date d'arrêt, et compte tenu des événements postérieurs à cette date.

Cette évaluation est accompagnée d'une appréciation de l'ensemble des garanties déductibles au sens de la circulaire n°91-24 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles.

Ces deux opérations conduisent la Banque à déterminer un montant de provisions requises, un montant de la dotation aux provisions et un montant des produits réservés.

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties :

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- les garanties matérialisées par des instruments financiers ;
- les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT ;
- les hypothèques maritimes dûment enregistrées.

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

Classe	Taux de provision
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

(iii) Jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles de classification des actifs et de couverture des risques édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, étaient applicables.

En 2011, et suite aux événements post-révolution qu'a connus le pays, ces règles ont été adaptées et ce, à travers la circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus.

Parallèlement, la BCT a émis la note aux établissements de crédit n° 2012-2 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises publiques qui prévoit dans son article premier la constitution par les Banques par prélèvement sur le résultat de 2011, de provisions collectives pour couvrir les risques sur les créances des classes 0 et 1 au sens de la circulaire 91/24. Toutefois la banque Zitouna n'a pas constitué de telles provisions.

4-6. LES REGLES D'EVALUATION DES TITRES

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, une évaluation des titres détenus par la Banque est effectuée au 31/12/2010 comme suit :

- Les titres de transaction sont évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat.
- Les titres de placement sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Les titres d'investissement, le traitement des plus values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :
 - Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
 - L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres

4-7. CONVENTION DE PREEMINENCE DU FOND SUR LA FORME

Les opérations effectuées par la banque sont comptabilisées conformément à leur nature et réalité financière sans tenir compte uniquement de leur apparence juridique. C'est le cas des ventes à tempérament et des opérations de Mourabaha et de Ijara.

4-8. LES IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties linéairement aux taux suivants :

Nature des immobilisations	Taux d'amortissement
Immeubles	5%
Agencement et Aménagement	10%
Matériel et mobilier de bureau	10%
Matériel roulant	20%
Matériel informatique	20%
Droit d'usage	4%
Logiciels informatiques	33%

4-9. CONVERSION DES OPERATIONS EN MONNAIES ETRANGERES

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

4-10. IMPOT SUR LES BENEFICES

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun.

5. NOTES RELATIVES AU BILAN

5-1. ACTIF

5-1-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2011 à 20 680 KDT contre 32 426 KDT au 31 décembre 2010 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Caisse	4 764	5 036
Comptes ordinaires BCT	15 545	26 950
Chèques Postaux	371	440
	<u>20 680</u>	<u>32 426</u>

5-1-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2011 à 133 129 KDT contre 248 334 KDT au 31 décembre 2010 et s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Banques de dépôt	(i)	41 500	158 859
Banques non-résidentes	(ii)	18 842	33 950
Organismes financiers spécialisés	(iii)	72 017	55 000
Créances rattachées aux comptes des établissements financiers et bancaires		770	525
		<u>133 129</u>	<u>248 334</u>

- (i) La rubrique « banques de dépôt » enregistre les opérations de Moudharba interbancaire en dinars auprès des banques résidentes
- (ii) La rubrique « banques non résidentes » enregistre les opérations de Moudharba interbancaire en devise et les valeurs en devise auprès des banques non résidentes
- (iii) La rubrique « organismes financiers spécialisés » est constituée des certificats de leasing placés auprès des sociétés de leasing ainsi que leurs comptes débiteurs.

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins de 6 mois	entre 6 mois et 1 an	Plus d'1an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Banques de dépôt	41 500	-	-	-	-	41 500
Banques non résidentes	18 842	-	-	-	-	18 842
Organismes financiers	72 017	-	-	-	-	72 017
Créances rattachées	770	-	-	-	-	770
Total	133 129					133 129

5-1-3. Créances sur la clientèle

Le solde des créances sur la clientèle s'élève au 31 décembre 2011 à 267 824 KDT contre 147 961 KDT au 31 décembre 2010 et se détaille comme suit :

		<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Portefeuille Mourabha	(i)	244 917	140 142
Comptes débiteurs de la clientèle	(ii)	266	61
Portefeuille Ijara		14 805	7 055
Autres financements à la clientèle	(iii)	6 239	46
Créances rattachées aux comptes de la clientèle		2 031	657
Total brut		268 258	147 961
Provisions sur les financements à la clientèle		- 434	0
Total net		267 824	147 961

La ventilation des créances sur la clientèle au 31 décembre 2011 selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins de 6 mois	entre 6 mois et 1 an	Plus d'1an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Portefeuille financement (mourabha & ijara)	46 355	24 948	35 234	104 287	48 898	259 722
Compte débiteur de la clientèle	266	-	-	-	-	266
Autres financements à la clientèle	4 239	68	146	1 364	422	6 239
Créances rattachées	2 031	-	-	-	-	2031
	52 891	25 016	35 380	105 651	49 320	268 258

(i) Portefeuille Mourabha

Le portefeuille Mourabha enregistre l'ensemble des opérations de financements à court, long et moyen terme, octroyés par la banque à la clientèle.

(ii) Comptes débiteurs de la clientèle

Le solde de ce compte correspond aux comptes débiteurs des clients ordinaires

(iii) Autres financements à la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève, au 31 décembre 2011, à 6 239 KDT et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Total créances douteuses	4 550	-
Valeurs impayées	1 771	46
Agios réservés classe 2, 3,4	(82)	-
	6 239	46

5-1-4. Portefeuille-titre commercial

Le solde de ce poste a atteint un montant de 160 KDT au 31 décembre 2011 et au 31/12/2010 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Titres de Placement a revenu variable	160	160
Créances rattachées au compte portefeuille titre commercial	0	0
Total brut	160	160
Provision pour dépréciation	0	0
Total Net	160	160

5-1-5. Portefeuille-titre d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2011 à 18 636 KDT contre 22 140 KDT au 31 décembre 2010 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Titres de participation (i)	23 988	23 988
Créances rattachées aux titres d'investissement	0	0
Total brut	23 988	23 988
Provision pour dépréciations de titres (ii)	(5 352)	(1 848)
Total Net	18 636	22 140

(i) Le portefeuille titres d'investissement se détaille comme suit :

<u>Titres de participation</u>	<u>Valeur comptable</u>	<u>Provisions sur titres*</u>	<u>Valeur comptable nette</u>
Titres ENNAKL	19 435	(5 352)	14 083
Titres ZITOUNA TAKAFUL	4 500	0	4 500
Titres SIBTEL	53	0	53
Titres APTBEF	0	0	0
Total	23 988	(5 352)	18 636

(ii) La provision sur les titres de participation ENNAKL est estimée sur la base du cours moyen de l'action au mois de décembre 2011 à savoir 9,42 DT par rapport au cours d'achat de 13 DT l'action.

5-1-6. Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées ont atteint un montant de 49 655 KDT au 31 décembre 2011 contre 46 263 KDT au 31 décembre 2010 et s'analysent comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Logiciels et serveurs	3 870	2 257
Droit d'usage	1 608	1 410
Constructions	32 835	30 728
Constructions en cours	1 716	1 446
Agencements et aménagements	7 783	5 082
Matériels et équipements de bureau	2 443	1 992
Matériels informatiques	3 669	3 127
Matériels de transport	807	807
Autres matériels	519	469
Valeur brute des immobilisations	55 250	47 318
Amortissements	(5 595)	(1 055)
Valeurs nettes en fin de période	49 655	46 263

L'évolution détaillée des valeurs immobilisées, au cours de l'exercice 2011, se présente comme suit :

Libellé	Valeur brute au 31/12/2010	Acquisition -Cession	Valeur brute au 31/12/2011	Amort. au 31/12/2011	VCN au 31/12/2011
Immobilisations d'exploitation	30 728	2 107	32 835	1715	31 120
Immobilisations hors exploitation		0			0
Agencements et aménagements	4 992	2 412	7 404	912	6 492
Mobilier et Matériels	7 845	2 656	10 501	2 568	7 933
Matériel de Transport	807	0	807	309	498
Immobilisations en cours	1 536	559	2 095		2 095
Immobilisations Incorporelle	1 410	198	1 608	91	1 517
Total Général	47 318	7 932	55 250	5 595	49 655

Agences endommagées suite aux émeutes :

Suite aux événements qu'a connus la Tunisie au cours de l'année 2011, certaines agences ont été endommagées. Le montant des restaurations est égal à 358 KDT et se détaille comme suit :

Libellées	Base Comptable	Total Amortissements au 14/01/2011	VCN
Agencements et aménagements	171	3	168
Coffres Forts	5	-	5
DAB, GAB et automates	53	4	49
Immobilisation de faible valeur	-	-	-
Matériels et équipements de bureau	90	4	86
Matériels informatique	54	4	50
Total général	373	15	358

5-1-7. Autres actifs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2011 à 20 184 KDT contre 21 958 KDT au 31 décembre 2010 et se détaille comme suit :

		<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Débiteurs divers	(i)	8 485	7 233
Comptes de régularisation	(ii)	6 940	6 769
Siège, succursale et agences		0	598
Non valeurs	(iii)	4 759	7 358
		20 184	21 958

(i) Les débiteurs divers sont analysés comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Dépôts et cautionnements constitués par la banque	20	18
Avances sur commandes	642	1 493
Retenue à la source	127	134
TVA déductible	7 002	5 032
Autres Impôts et taxes à récupérer	1	9
Autres débiteurs divers	522	24
Subvention à recevoir	171	523

(ii) Les comptes de régularisation sont analysés comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Débits à régulariser et divers	6 269	5 823
Charges payées ou comptabilisées d'avance	667	728
Compensation à régler	0	204
Compte d'ajustement devise	4	14

(iii) Les non valeurs, constitués des charges à répartir et des frais préliminaires de constitution et de premier établissement de la banque, se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Charges à répartir sur plusieurs exercices	1 421	1 657
Frais préliminaires	3 338	5 701

Les frais préliminaires et les charges à répartir ont fait l'objet de résorption au titre de l'année 2011, pour respectivement, 2 363 KDT et 687 KDT.

5-2. PASSIF

5-2-1. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2011 à 893 KDT contre 19 513 KDT au 31 décembre 2010 et se détaille comme suit :

		<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Banques locales	(i)	0	8 597
Banques non-résidentes	(ii)	0	9 561
Organisme financier spécialisé	(iii)	892	1 319
Dettes rattachées aux Moudharaba et Mourabaha interbancaires		1	36
		<u>893</u>	<u>19 513</u>

(i) banques locales : enregistre les opérations de moudharba interbancaire en dinars conclues avec elles

(ii) banques non résidentes : enregistre les opérations de moudharba interbancaire en devise auprès des banques non résidentes

(iii) Il s'agit d'un contrat de istithmar conclu avec un fond commun de placement

La répartition des dépôts des établissements bancaires selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins de 6 mois	entre 6 mois et 1 an	Plus d'1an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Moudharba interbancaire	-	-	-	-	-	-
Organisme financier spécialisée	892	-	-	-	-	892
Dettes rattachées	1	-	-	-	-	1
Total	893	-	-	-	-	893

5-2-2. Dépôt de la clientèle

Les dépôts de la clientèle se détaillent comme suit :

		<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Comptes à vue	(i)	111 686	131 827
Comptes d'épargne	(ii)	92 244	49 209
Autres produits financiers	(iii)	121 957	124 662
Compte de dépôt participatif		68 547	68 810
Autres sommes dues à la clientèle	(iv)	23 838	18 448
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle		1 659	669
		<u>419 931</u>	<u>393 625</u>

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 6 mois	Plus de 6 mois et moins de 1 an	Entre 1 an et 5 ans	plus de 5 ans	Total
Comptes à vue	111 686	-	-	-	-	111 686
Comptes d'épargne	92 244	-	-	-	-	92 244
Autres produits financiers	57 853	24 433	16 967	22 704	-	121 957
Compte de dépôt participatif	68 547	-	-	-	-	68 547
Autres sommes dues à la clientèle	23 838	-	-	-	-	23 838
Dettes rattachées	1 659	-	-	-	-	1 659
Total	355 827	24 433	16 967	22 704		419 931

(i) Les comptes à vue sont analysés comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Comptes en devise	29 468	24 865
Comptes en dinars convertibles	1 648	921
Hisseb	24 826	58 315
Hisseb Racid	55 744	47 726

La composition des dépôts à vue selon le secteur d'activité de la clientèle, au 31 décembre 2011, s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Compagnies d'assurances	161	3
Entreprises publiques	152	2 402
Autres clientèles commerciales	31 280	59 288
Comptes de non-résidents	24 121	20 891
Clients particuliers	55 972	49 243

(ii) Les comptes d'épargne sont analysés ainsi :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Hissab Tawfir	92 209	49 131
Comptes Tawfir Poste	35	78

(iii) Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Comptes Istithmar Mouwajah	70 827	55 911
Comptes Istithmar	51 130	68 751

(iv) Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Comptes indisponibles	4 125	17 659
Réserve d'Equilibre de Profit « PER »	422	0
Autres provisions constituées par la clientèle	19 291	789

Conformément aux dispositions de la norme comptable des établissements financiers islamiques n°11, la banque a prélevé un montant de 422 KDT sur les profits revenant aux déposants.

5-2-3. Dettes de financements et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique, constituée d'un financement contracté auprès d'une banque non résidente, s'élève au 31 décembre 2011 à 13 046 KDT contre 14 574 KDT au 31 décembre 2010 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Dettes de financement	12 987	14 550
Dettes rattachées	59	24
	<u>13 046</u>	<u>14 574</u>

5-2-4. Autres passifs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2011 à 19 443 KDT contre 19 559 KDT au 31 décembre 2010 et s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Comptes de régularisation	(i)	4 388	5 009
Créditeurs divers		14 056	10 840
Comptes exigibles après encaissement	(ii)	597	3 710
Siège, succursale et agences		1	-
Provisions pour risques et charges	(iii)	401	-
		<u>19 443</u>	<u>19 559</u>

(i) Les comptes de régularisation se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Charges à payer	1 074	1 403
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	183	48
Crédits à régulariser et divers (compensation à régler)	996	3 558
Compensation à régler	2 135	0
	<u>4 388</u>	<u>5 009</u>

(ii) Les comptes exigibles après encaissement se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Comptes exigibles après encaissement	7 016	12 434
Portefeuille encaissement	(6 419)	(8 724)
	<u>597</u>	<u>3 710</u>

(iii) Les provisions sont analysées comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Provision pour risques et charges	401	0
	<u>401</u>	<u>0</u>

Au cours de l'exercice 2011, la Banque Zitouna a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie au titres des impôts sur les sociétés, des acomptes provisionnels, de la TVA, de la retenue à la source, de la TFP, du FOPROLOS et de la TCL, et ce pour la période allant du 6 octobre 2009 au 31 décembre 2010.

Une notification des résultats de la vérification a été adressée à la banque en date du 27 février 2012, faisant ressortir un redressement de 875 KDT.

La banque a répondu aux résultats de la vérification fiscale conformément aux dispositions de l'article 44 du Code des Droits et des Procédures Fiscaux et a comptabilisé une provision forfaitaire de 400 KDT en couverture du risque encouru.

Dans la mesure où l'administration fiscale n'a pas donné suite jusqu'à la date du présent rapport à la réponse fournis par la banque Zitouna l'impact définitif de cette situation ne peut être déterminé.

5.2.5. Capitaux propres

Le capital social s'élève au 31 décembre 2011 à 70 000 KDT composé de 70 000 000 actions d'une valeur de 1 DT.

Le total des capitaux propres de la banque, avant affectation du résultat, s'élève au 31 décembre 2011 à 56 955 KDT contre 71 971 KDT au 31 décembre 2010. Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Capital	Prime d'émission	Subvention d'investissement (i)	Report à nouveau	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2010	70 000	10 000	596	-	(8 625)	71 971
Subvention d'investissement	-	-	(73)	-	-	(73)
Report à nouveau	-	-	-	(8 625)	-	-
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	(14 943)	(14 943)
Solde au 31/12/2011	70 000	10 000	523	(8 625)	(14 943)	56 955

(i) Dans le cadre de notre affiliation à MasterCard, la banque Zitouna a négocié en 2010 une subvention d'équipement de 475 000 USD accordée par cet organisme et ventilée sur 5 ans comme suit :

Année 1 (Juillet 2010) :	100 000 USD
Année 2 (Juillet 2011) :	50 000 USD
Année 3 (juillet 2012) :	100 000 USD
Année 4 (juillet 2013) :	100 000 USD
Année 5 (juillet 2014) :	125 000 USD

La subvention versée la première année (soit 100 000 \$) est la propriété de la banque et a fait l'objet d'une résorption dans le résultat de la banque sur 1 an (depuis le mois d'Août 2010 jusqu'au mois de juillet 2011).

Quant à la deuxième tranche, elle n'a pas été encaissée en 2011, vu que la banque n'a pas atteint le chiffre objectif d'affaire MasterCard prévu par la convention (condition suspensive).

De ce fait, la banque s'est abstenue à constater la résorption de la 2^{ème} tranche de la subvention jusqu'à la réalisation de la condition suspensive.

6. NOTES RELATIVES AUX ENGAGEMENTS HORS BILAN

6-1. Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève, au 31 décembre 2011, à 34 259 contre 25 199 KDT au 31 décembre 2010 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
En faveur d'établissements bancaires et financiers	28 634	16 754
Etablissements bancaires	28 634	16 754
En faveur de la clientèle	5 625	8 445
Cautions pour marchés	3 028	1 612
Cautions diverses	2 597	6 833
	<u>34 259</u>	<u>25 199</u>

6-2. Crédits documentaires

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2011 à 31 095 contre 39 173 KDT au 31/12/2010 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Crédit documentaire en faveur de la clientèle		
Ouverture de crédits documentaires	13 179	17 338
Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur	17 916	21 835
	<u>31 095</u>	<u>39 173</u>

6-3. Engagements de financement donnés

Ce sont les accords de financement que la banque s'est engagée à mettre à la disposition de ses clients. Ils s'élèvent, au 31 décembre 2011, à 86 181 KDT.

6-4. Garanties reçues

Les garanties reçues s'élèvent, au 31 décembre 2011 à 194 124 KDT, contre 55 543 KDT au 31 décembre 2010 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Garanties reçues de l'Etat et des compagnies d'assurances	-	-
Garanties reçues des banques non-résidentes	199	464
Garanties reçues de la clientèle	193 925	55 079
	<u>194 124</u>	<u>55 543</u>

6-5. Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan représentent les opérations d'achat et de vente de devises au comptant et sont défalquées au 31 décembre 2011 comme suit :

	<u>31/12/2011</u>
Achat au comptant	1 108
Vente au comptant	1 104

7. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

7-1. Profits et revenus assimilés

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2011 à 18 718 KDT contre 6 285 KDT au 31 décembre 2010 et s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	(i)	5 697	4 596
Produits sur opérations de financement	(ii)	12 266	1 500
Revenus assimilés	(iii)	755	189
		<u>18 718</u>	<u>6 285</u>

(i) Les produits sur opérations interbancaires se détaillent comme suit :

		<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Produits sur opérations de Mourabha interbancaire		2 339	3 176
Produits sur certificats de leasing		3 358	1 420

(ii) Les produits sur opérations de financement se présentent comme suit :

		<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Produits sur opérations de Mourabha (LMT, CT)		11 618	1 402
Produits sur financement Ijara		648	98

(iii) Les revenus assimilés sont constitués des commissions sur avals, cautions et acceptations bancaires

7-2. Commissions

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2011 à 3 693 KDT contre 1 230 KDT au 31 décembre 2010 et se détaille comme suit :

		<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Commissions prélevées sur les opérations bancaires		1 373	246
Commissions de tenues de comptes		784	260
Commission sur cartes		330	188
Frais d'étude et de montage de dossiers		1 206	536
		<u>3 693</u>	<u>1 230</u>

7-3. Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2011 à 1 476 KDT contre 443 KDT au 31 décembre 2010 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Bénéfice de change	3 105	1 021
Perte de change	(1 629)	(578)
	<u>1 476</u>	<u>443</u>

7-4. Charges encourues et assimilées

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2011 à 8 668 KDT contre 2 230 KDT au 31 décembre 2010 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Charges sur opérations trésorerie et interbancaire	889	111
Charges sur les dépôts de la clientèle	(i) 7 779	2 119
	<u>8 668</u>	<u>2 230</u>

(i) Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Autres sommes dues à la clientèle		4	
Dépôts participatifs	(1)	1 493	546
Comptes Tawfir	(2)	1 377	255
Comptes Istithmar	(3)	1 983	480
Comptes Istithmar Mouajah	(3)	2922	411
Charge relative au partage des pertes et profits		-	427
		<u>7 779</u>	<u>2 119</u>

(1) Les dépôts participatifs sont constitués des comptes à vue entreprises, des comptes en devises et des comptes en dinars convertibles.

(2) Les comptes Tawfir sont les comptes spéciaux d'épargne rémunérés selon le principe de partage de pertes et profits

(3) Les comptes Istithmar sont les placements de la clientèle pour une durée supérieure à 3 mois rémunérés selon le principe de partage des pertes et profits.

Les indicateurs des profits servis aux comptes de Istithmar, comptes Tawfir et comptes dépôts participatifs, issues de la répartition des profits générés des financements et des investissements effectués par la banque, se présentent comme suit :

Nature de Dépôt	Taux de profit année
Comptes participatifs entreprises	2%
Comptes spéciaux en dinar convertible	2,16%
Comptes étrangers en dinar convertible	2,16%
Comptes Tawfir	2,46%
Contrats Istithmar : 03 mois < Maturité < 06 mois	3,16%
Contrats Istithmar : 06 mois < Maturité < 12 mois	3,66%
Contrats Istithmar : 12 mois < Maturité < 24 mois	4,16%
Contrats Istithmar : Maturité \geq 24 mois	4,66%

7-5. Charges générales d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2011 à 5 532 KDT contre 3 743 KDT au 31 décembre 2010 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Frais divers de gestion	2 351	1 127
Impôts et taxes	585	667
Missions, voyages et déplacement	57	95
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	243	671
Transport et déplacement	10	13
Travaux, fournitures et services extérieurs	2 201	1 144
Autres charges d'exploitation	85	25
	<u>5 532</u>	<u>3 743</u>

7-6. Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination sont arrêtés sur la base de la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011. Ainsi, le résultat par action se présente comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Résultat net attribuable aux actionnaires	(14 943)	(8 625)
Nombre d'actions ordinaires	70 000 000	40 070 093
Résultat de base par action (en DT)	(0,213)	(0,215)

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

8. NOTRS RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint, au 31 décembre 2011, un solde de 24 522 KDT contre 37 708 KDT au 31 décembre 2010 et se détaillent ainsi :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Caisse	4 764	5 036
Banque Centrale (comptes ordinaires)	15 545	26 950
Chèques Postaux	371	440
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	3 842	5 282
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>
	24 522	37 708

9. REPARTITION DES ACTIFS ET DES PASSIFS SELON LEUR DUREE RESIDUELLE

La répartition des actifs et passifs de la banque arrêtés au 31 décembre 2011, se détaille comme suit :

	jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins de 6 mois	entre 6 mois et 1 an	Plus d'1an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<u>Actif</u>						
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	20 680	-	-	-	-	20 680
Créances sur les établissements bancaires et financiers	133 129	-	-	-	-	133 129
Créances sur la clientèle	52 379	24 948	35 234	104 287	50 976	267 824
Portefeuille Titre -Commercial	-	160	-	-	-	160
Portefeuille Titre d'investissement	-	-	-	-	18 636	18 636
Valeurs Immobilisés	2 442	50	1	5 762	41 400	49 655
Autres actifs	20 184	-	-	-	-	20 184
<i>Total Actif</i>	<i>228 814</i>	<i>25 158</i>	<i>35 235</i>	<i>110 049</i>	<i>111 012</i>	<i>510 268</i>
<u>Passif</u>						
Banque Centrale et CCP	-	-	-	-	-	-
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	892	-	-	-	-	892
Dépôts et avoirs de la clientèle	355 828	24 433	16 967	22 704	-	419 932
Dettes de financements et ressources spéciales	507	455	930	8 494	2 660	13 046
Autres Passifs	19 443	-	-	-	-	19 443
Capitaux Propres	-	-	-	-	56 955	56 955
<i>Total Passif</i>	<i>376 670</i>	<i>24 888</i>	<i>17 897</i>	<i>31 198</i>	<i>59 615</i>	<i>510 268</i>
<i>Position Nette</i>	<i>-147 856</i>	<i>270</i>	<i>17 338</i>	<i>78 851</i>	<i>51 397</i>	<i>0</i>

10. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Au cours de l'exercice 2011, les transactions avec les parties liées se sont limitées aux opérations de financements suivantes :

- Financements accordés par la Banque Zitouna aux filiales du groupe « POULINA » :

Identifiant national	Nom ou raison sociale	Montant du financement	Durée	Encours au 31/12/2011
00341255	SOCIETE AGRICOLE DICK	7 000 035	84 mois	7 000 035
00032052	SNA	4 993 162	6 mois	4 167 527
09454059	MED OIL COMPANY	4 265 933	6 mois	718 666
09454059	MED OIL COMPANY	3 154 281	9 mois	2 102 854
09454059	MED OIL COMPANY	228 500	12 mois	228 500
10097731	FOUNDERS CAPITAL PARTNERS	4 059 762	33 mois	2 735 807
00053397	SOCIETE ALMES	3 178 750	6 mois	2 653 133
00059360	PAF SA	3 089 520	10 mois	1 806 674
02611820	SOCIETE CEDRIA	1 358 862	6 mois	1 134 170
02925287	MBG	160 897	12 mois	160 897
Total		31 489 702		22 708 263

- Financements accordés par la Banque ZITOUNA aux filiales du groupe « MEDDEB » :

Identifiant national	Nom ou raison sociale	Montant du financement	Durée	Encours au 31/12/2011
03614161	CENTRALE LAITIERE DU CAP BON	4 758 237	6 mois	4 199 098
08813800	CENTRALE LAITIERE DU NORD	575 053	84 mois	575 053
Total		5 333 290		4 774 151

**I - RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETER AU 31 DECEMBRE 2011**

**FMBZ – KPMG TUNISIE**

Immeuble KPMG, Les Jardins du Lac II
B.P N° 317 Publiposte les Berges du Lac
1053 les Berges du Lac, Tunis-Tunisie

**BUSINESS AUDITING AND CONSULTING**

Espace Tunis Bloc D 5ème étage App 5-2
Montplaisir, Tunis-Tunisie

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2011**

Messieurs les actionnaires de la Banque Zitouna,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du constitutive du 21/10/2009, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Banque Zitouna relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque Zitouna, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2011, et l'état du résultat, l'état des engagements hors bilan et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation de ces états financiers conformément aux Normes Comptables Tunisiennes, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers de la Banque Zitouna pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux Normes Comptable Tunisiennes.

Observations

Nous attirons votre attention sur les notes aux états financiers n° 4-5 (iii) et 5-2-4 (iii) décrivant respectivement ce qui suit :

- La banque n'a pas prélevé sur le résultat de l'exercice des provisions collectives pour couvrir les risques encourus sur les créances courantes et celles nécessitant un suivi particuliers conformément à l'article premier de la note de la BCT aux établissements de crédit n° 2012-2 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises publiques.
- Au cours de l'exercice 2011, la Banque Zitouna a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie au titres des impôts sur les sociétés, des acomptes provisionnels, de la TVA, de la retenue à la source, de la TFP, du FOPROLOS et de la TCL, et ce pour la période allant du 6 octobre 2009 au 31 décembre 2010.

Une notification des résultats de la vérification a été adressée à la banque en date du 27 février 2012, faisant ressortir un redressement de 875 KDT.

La banque a répondu aux résultats de la vérification fiscale conformément aux dispositions de l'article 44 du Code des Droits et des Procédures Fiscaux et a comptabilisé une provision forfaitaire de 400 KDT en couverture du risque encouru.

Dans la mesure où l'administration fiscale n'a pas donné suite jusqu'à la date du présent rapport à la réponse fournie par la banque Zitouna l'impact définitif de cette situation ne peut être déterminé.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ces points.

2. Rapport sur les vérifications et informations spécifiques :

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, et à l'exception des points exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion de l'exercice présenté par le conseil d'administration à l'assemblée générale portant sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Nous avons aussi procédé à la vérification de la conformité des procédures de la banque à la charia. Les observations relevées à cet effet sont explicitées au niveau de notre lettre de contrôle interne.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 15 août 2012

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

Membre de KPMG International

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI



Business Auditing And Consulting

Membre de TIAG International

Kaïs FEKIH



**III - RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS ET OPERATIONS VISEES PAR L'ARTICLE 200
ET SUIVANTS ET L'ARTICLE 475 DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES**

**FMBZ – KPMG TUNISIE**

Immeuble KPMG, Les Jardins du Lac II
B.P N° 317 Publiposte les Berges du Lac
1053 les Berges du Lac, Tunis-Tunisie

**BUSINESS AUDITING AND CONSULTING**

Espace Tunis Bloc D 5ème étage App 5-2
Montplaisir, Tunis-Tunisie

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES - EXERCICE CLOS AU 31/12/2011****Messieurs les actionnaires de la Banque Zitouna,**

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion des ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations réalisées au cours de l'exercice 2011 autre que les rémunérations des dirigeants :

Opérations réalisées avec les sociétés qui appartenaient au groupe PRINCESS HOLDING et ayant fait l'objet de confiscation en application du décret-loi n° 2011-13 du 14 mars 2011 portant confiscation des avoirs et des biens meubles et immeubles appartenant au clan Ben Ali – Trabelsi :

- La société « ENNAKL .SA » a facturé à la Banque ZITOUNA au cours de l'exercice 2011 un montant de 9 982 DT TTC correspondant à des services d'entretien de véhicules.
- La société « City Cars.SA » a facturé à la Banque ZITOUNA au cours de l'exercice 2011 un montant de 30 109 DT TTC correspondant aux loyers de l'agence Ali Darghouth, des frais d'électricité pour 10 844 DT TTC et des services d'entretien des véhicules pour 1 647 DT.

B- Conventions et opérations réalisées au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2011 autre que les rémunérations des dirigeants :

- La Banque Zitouna a acquis en décembre 2010 son siège social auprès de la société « Les Hirondelles » (société qui appartenait à l'ex administrateur de la banque Sakhr EL MATRI) pour une valeur globale de 26 550 KDT toutes taxes comprises.

Cette acquisition a été financée à hauteur de 12 000 KDT d'autofinancement et d'un emprunt contracté auprès de la banque AL BARAKA pour 14 550 KDT remboursable sur 7 ans.

- La Banque Zitouna a conclu un contrat de consultance en date du 4 mars 2010 avec Monsieur Mahfoudh BAROUNI, selon lequel ce dernier percevra des honoraires mensuels fixes de 9105 DT / hors taxes.

Les charges comptabilisées au titre de ce contrat sur les livres comptables de la banque au cours de l'année 2011 s'élèvent à 18 210 DT hors taxe correspondant aux honoraires du mois de janvier et de février.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération brute servie à l'administrateur provisoire de la banque en 2011 est de 261 553 DT couvrant la période allant du mois de février jusqu'au mois de décembre.
- La rémunération brute servie à l'ancien directeur général de la banque en 2011 est de 28 369 DT au titre du mois de janvier et février.
- La rémunération brute servie au directeur général adjoint en 2011 est de 108 986 DT couvrant la période allant du mois de janvier jusqu'au mois de mai.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Par ailleurs, votre Conseil d'Administration ne nous a pas avisé de l'existence d'autres opérations conclues par la banque et entrant dans le cadre des dispositions des articles précédemment mentionnés.

Tunis, le 15 août 2012

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

Membre de KPMG International

Moncef **BOUSSANNOUGA ZAMMOURI**



Business Auditing And Consulting

Membre de TIAG International

Kais FEKIH

